

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00174

**RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE : POURSUITE DES OPERATIONS
DECIDEES PAR LA VILLE DE SAINT-ETIENNE AVANT LE TRANSFERT DE
COMPETENCES**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 96

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de voix : 117

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR,
M. Vincent BONY, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY,
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Raymond JOASSARD,
Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Christiane RIVIERE,
Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,
Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, M. Lionel SAUGUES,
M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY,

Le 24 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160229-D20160017410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160524

M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Hélène BRUYERE donne pouvoir à M. Yves MORAND,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Laurence BUSSIERE donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Janine RUAS donne pouvoir à M. Christian FAYOLLE,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Catherine CHAPRON,
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Raymond JOASSARD

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, M. Paul CELLE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Michelle GALLAND, Mme Laurence JUBAN,
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, M. Florent PIGEON,
Mme Joelle RICARD, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Stéphane VALETTE

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE : POURSUITE DES OPERATIONS DECIDEES PAR LA VILLE DE SAINT-ETIENNE AVANT LE TRANSFERT DE COMPETENCES

Dans le cadre du processus de transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine, de nombreuses compétences ont été transférées par arrêté préfectoral du 10 août 2015.

Depuis le 31 décembre 2015, Saint-Etienne Métropole exerce effectivement l'ensemble des compétences de la Communauté Urbaine. Elle notamment compétente en matière de résorption de l'habitat insalubre.

En application des articles L5215-29 et R5215-3 et suivants du code général des collectivités territoriales, les conditions dans lesquelles sont poursuivies les opérations décidées par les communes avant le transfert des compétences sont fixées par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la Communauté Urbaine et des Conseils Municipaux.

Est considérée comme décidée l'opération dont l'avant-projet et le plan de financement ont été adoptés par une délibération du Conseil Municipal. Le commencement d'exécution est constitué par la notification du marché.

Il apparait donc nécessaire de définir les conditions de poursuite ou de transfert des opérations décidées par les communes avant le 31 décembre 2015.

Deux opérations relevant de la résorption de l'habitat insalubre ont été identifiées sur la Ville de Saint-Etienne. La liste des opérations poursuivies et financées par le budget communal au-delà du 31/12/2015 est établie comme suit :

- opérations décidées et dont le début d'exécution est intervenu avant le 31 décembre 2015 poursuivies et financées par le budget communal :

Identification du projet	Montant de l'opération	Date de décision de l'opération
Beaubrun Soleysel	1 000 000 €	02-04-2002
RHI Gonnard – Abbé de l'épée	650 000 €	30-04-2012

La liste des opérations poursuivies et transférées a été approuvée par le Conseil Municipal de la Ville Saint-Etienne du 07 mars 2015.

Après délibérations concordantes du Conseil municipal et du Conseil Communautaire, la poursuite ou le transfert des opérations visées sera effectif en application des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.


L'ensemble des équipements relevant des compétences de Saint-Etienne Métropole réalisés par la commune dans le cadre de ces opérations deviendront la propriété de Saint-Etienne Métropole à compter de la date de leur réception définitive.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **adopte la liste des opérations poursuivies par la Ville de Saint-Etienne en application des articles L5215-29 et R5215-3 et suivants du code général des collectivités territoriales ;**
- **autorise la reprise des équipements relevant des compétences de Saint-Etienne Métropole réalisés par la commune dans le cadre de ces opérations à compter de la date de leur réception définitive.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU